



AVIS

RECOURS – PERMIS UNIQUE

Conformément à l'article 51 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, l'Administration communale porte à la connaissance du public qu'un recours est exercé par :

MB Renovation sprl, avenue du Centre 24 à 4821 Dison

contre la décision du Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué du 15/05/09 refusant le permis unique pour une exploitation située rue des Nouvelles Technologies à 4821 Dison et ayant pour objet la construction et l'exploitation d'un atelier de sablage, de construction de pièces métalliques et de mise en peinture.

1° Endroit où le dossier peut être consulté :

Administration communale de Dison – service de l'urbanisme – Bureau n°7 – rue Albert 1^{er}, 66 à 4820 Dison. Téléphone : 087/39.33.40

- Motifs et considérations ayant fondé la décision faisant l'objet du recours : voir l'arrêté du Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué (consultable à l'administration communale aux jours et heures indiqués ci-dessous) ;
- Participation du public : une enquête publique a été organisée du 23/03/09 au 06/04/09.

2° Les heures de consultations : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et sur rendez-vous. Toute personne souhaitant consulter le dossier sur rendez-vous est invitée à contacter le Service urbanisme au moins 24 h à l'avance

3° Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, conformément aux dispositions du titre 1^{er} de la partie III du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement

Dison, le 22 juin 2009.

Par le Collège,

La Secrétaire communale ;

Le Bourgmestre,

M. RIGAUX

Y. YLIEFF